

« Pesticides, non merci ! » (le 6 mars 2020). « Nous voulons des coquelicots », parvis de la Mairie de Cahors, 18h30. Rappel de quelques faits marquants.

### **Attribution de l'infamant « Prix Pinocchio ».**

Lors du dernier salon de l'agriculture, « Les amis de la Terre France » et « la Confédération paysanne » ont décerné le Prix Pinocchio de l'agrobusiness à YARA, multinationale qui promeut l'utilisation intensive d'intrants chimiques au détriment de la santé, des écosystèmes et du climat... L'entreprise étant absente des travées du salon, le trophée a été symboliquement remis au Ministère de l'Agriculture rebaptisé pour l'occasion « Ministère de l'Agrobusiness et de la malbouffe » !

LACTALIS et BIGARD reçoivent le second et le troisième prix...

### **Consommation des pesticides à usage agricole.**

Elle s'est accrue, en France, de 25 % en 10 ans, trajectoire exactement à l'inverse de celle prévue (l'objectif était de -50%) !

Suite à ce constat, le Ministère de l'écologie a signalé vouloir étendre la loi Labbé (interdisant les pesticides dans certaines zones non-agricoles) aux campings et autres terrains de sports...

Pour l'agriculture, une refonte des Plans Ecophyto (Ecophyto 1 et 2 ont été des fiascos avérés et ruineux) est en cours de réflexion dans les Ministères autorisés... On peut toujours (dés)espérer !

### **La France et la production de pesticides d'utilisation interdite dans l'UE ?**

La France a interdit chez elle certains pesticides agricoles (perméthrine, nonylphénol éthoxilé, propisochlore, atrazine), mais continuait leur fabrication destinée au marché extérieur (Afrique, Amérique du Sud, Europe de l'Est). Les députés LREM avaient reporté de 2020 (Loi Egalim) à 2025 l'interdiction de fabrication, de stockage et d'exportation de ces poisons interdits dans l'UE.

Camouflet : le conseil Constitutionnel maintient la date du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Décision à haute valeur politique de la part des « sages ».

### **Protection des cours d'eau vis-à-vis des pesticides.**

Contre le refus du gouvernement (suite à un recours gracieux) de définir des mesures de protection anti-pesticides pour les zones Natura 2000 et celles protégées au titre de la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE), FNE national a déposé un recours en contentieux administratif.

## **SDHI (fongicides).**

Quelque 450 scientifiques ont appelé dans une tribune publiée par Le Monde à « mettre en œuvre au plus vite l'arrêt de l'usage des SDHI en milieu ouvert » estimant que les études récentes « laissent prévoir le risque additionnel chez l'humain d'une catastrophe sanitaire liée à leur usage ».

## **Transparence sur la vente des pesticides.**

[Un site a enfin été créé par l'AFB](#) afin de rendre visibles les données de ventes territorialisées de pesticides :

Le GADEL a interpellé le Préfet du Lot sur le sujet. Réponse : la DRAAF Occitanie (agriculture-alimentation-forêt) doit prendre prochainement contact avec l'association...

## **Zones non traitées (ZNT).**

Le 12/02/20, FNE Midi-Pyrénées et le GADEL ont déposé auprès de monsieur le Préfet du Lot un recours gracieux demandant modification de l'AP définissant les points d'eau à prendre en compte pour l'application des produits phytopharmaceutiques. Les associations considèrent que la liste établie est trop restrictive !

## **Distances d'épandages des pesticides.**

L'arrêté et le décret du 27/12/19 fixent à 5, 1 et 20 mètres des habitations riveraines les distances d'épandages (avec possibilité de dérogations réductrices). Le Conseil d'Etat a, le 14 février dernier, rejeté la requête en référé de maires anti-pesticides. La bataille judiciaire se poursuit avec l'engagement de 9 associations (dont FNE national) dans une série de recours devant le Conseil d'État contre l'arrêté instaurant des distances limites d'épandage (insuffisante protection des riverains) à proximité des habitations et le décret organisant les chartes censées protéger les riverains

## **Et en Europe ?**

Retrait au niveau européen des produits contenant du chlorpyrifos et chlorpyrifos-méthyl d'ici à avril prochain. Plusieurs études ont révélé sa nocivité, entre autres sur le cerveau des fœtus et des jeunes enfants. Dans l'hexagone, l'interdiction (partielle) limitait son utilisation mais les français mangent beaucoup de produits importés qui contiennent des résidus de ces pesticides... La décision européenne est la bienvenue !



**GADEL**

Espace associatif Clément Marot  
Place Bessières – 46000 Cahors  
Tél./Fax : 05 65 30 98 28 – e-mail : [info@gadel-environnement.org](mailto:info@gadel-environnement.org)  
[www.gadel-environnement.org](http://www.gadel-environnement.org)



Association loi 1901  
Membre de FNE Midi Pyrénées  
Intégrée à France Nature Environnement (FNE)